

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté Territoriale
Sud Luberon**

Séance du 3 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025
Date d'affichage : **26 MARS 2025**

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Sannes, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBouc, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Josianne MAURIN.

Procurations :

Geneviève JEAN donne procuration à Gregory RISBOURG,
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Pierre AUBOIS

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-040
Budget Général 2024 -Affectation du résultat**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2025-039 du 03 avril 2025 portant approbation du compte administratif 2024 ;

Vu l'état des restes à réaliser ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Après l'approbation du Compte Administratif 2024 ce 3 avril 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Pour mémoire, les résultats au titre du CA 2024 sont les suivants :

Section	Résultat antérieur reporté 2023	Résultat CA 2024	Résultat à affecter
Fonctionnement	5 237 330,99 €	669 248,84 €	5 906 579,83 €

Section	Résultat antérieur reporté 2023	Résultat CA 2024	Solde des restes à réaliser	Résultat reporté
Investissement	1 963 800,32 €	- 5 102 055,15 €	- 880 825,46 €	- 4 019 080,29 €

Lors du rapprochement du compte administratif et du compte de gestion, une différence a été constatée avec le service de gestion comptable. Elle concerne les écritures de reprise de la dissolution du Syndicat de l'Eze, et présente les impacts suivants :

- Le résultat de fonctionnement augmente de 1 860,57 €,
- Le résultat d'investissement diminue de 1 116,27 €.

Ces différences ont fait l'objet d'une attestation par le Service de gestion Comptable de Pertuis (annexée au compte administratif) et sont intégrées à l'affectation de résultat présentée ci-dessous :

Section	Résultat antérieur reporté 2023	Résultat CA 2024	Résultat à affecter
Fonctionnement	5 237 330,99 €	671 109,41 €	5 908 440,40 €

Section	Résultat antérieur reporté 2023	Résultat CA 2024	Solde des restes à réaliser	Résultat reporté
Investissement	1 963 800,32 €	- 5 103 171,42 €	- 880 825,46 €	- 4 020 196,56 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De reporter** au R002 (section de fonctionnement) du budget supplémentaire : 1 888 243,84 € ;
- **D'affecter** au R1068 (section d'investissement) du budget supplémentaire : 4 020 196,56 €
- **De reporter** au D001 (section d'investissement) du budget supplémentaire : 4 020 196,56 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Eve MAUREL



Le Président

Robert TCHOBDRENOVITCH



